COMMUNE : TRAMOYES

Membre de (1) :Communauté de Communes de Miribel et du Plateau

Mode de scrutin des communes de 1 000 habitants et plus

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL
MODÈLE A ou **B**

ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

FEUILLE DE PROCLAMATION n° 01/01

annexée au procès-verbal du recensement général des votes (2)

Nom des listes des candidats au conseil municipal	Nom et prénoms des conseillers municipaux élus	Nom et prénoms des conseillers communautaires élus
Liste 02- NOUVEAU CAP POUR TRAMOYES	M DELOCHE Xavier	M DELOCHE Xavier
Liste 02- NOUVEAU CAP POUR TRAMOYES	Mme FILLION Brigitte	Mme FILLION Brigitte
Liste 02- NOUVEAU CAP POUR TRAMOYES	M GOY André	
Liste 02- NOUVEAU CAP POUR TRAMOYES	Mme OLIVIER Chantal	
Liste 02- NOUVEAU CAP POUR TRAMOYES	M DESVIGNES Jean-Luc	
Liste 02- NOUVEAU CAP POUR TRAMOYES	Mme NOIRAY Valérie	
Liste 02- NOUVEAU CAP POUR TRAMOYES	M CURSIO Franck	
Liste 02- NOUVEAU CAP POUR TRAMOYES	Mme BELLEMIN MAGNINOT Véronique	
Liste 02- NOUVEAU CAP POUR TRAMOYES	M OTT Christian	
Liste 02- NOUVEAU CAP POUR TRAMOYES	Mme POUCHOULIN Christine	
Liste 02- NOUVEAU CAP POUR TRAMOYES	M GEOFFRAY Fabien	
Liste 02- NOUVEAU CAP POUR TRAMOYES	Mme LACHENAL Hélène	
Liste 02- NOUVEAU CAP POUR TRAMOYES	M BONNET René	
Liste 02- NOUVEAU CAP POUR TRAMOYES	Mme CATHERIN Marina	
Liste 02- NOUVEAU CAP POUR TRAMOYES	M GONCALVES Nestor	
Liste 02- NOUVEAU CAP POUR TRAMOYES	Mme SARAZIN Lydie	
Liste 02- NOUVEAU CAP POUR TRAMOYES	M CRUIZIAT Flavien	
Liste 01- PRIORITE TRAMOYES	M MERCANTI Henri	
Liste 01- PRIORITE TRAMOYES	Mme LEMERRE Pascale	
Liste		
Liste		
Liste		
Liste		
Liste		
Liste		
Liste		
Liste		
Liste		
Liste		
Liste		
Liste		
Liste		
Liste		
Liste		

Fait à Tramoyes, le 18/03/2018

Le président,

MAIRIE DE TRAMOYES

Les représentants des listes de candidats,

Les membres du bureau,

(1) Indiquer le nom de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre.
(2) Dans les communes de 30 000 habitants et plus, utiliser plusieurs feuilles de proclamation.
Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages qu'elles ont obtenus.
Les élus municipaux sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste des candidats au conseil municipal.
Les élus communautaires sont énumérés sur la même ligne que leur élection en tant que conseiller municipaux.